



REPUBLIQUE FRANCAISE (LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE)
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
CANTON DE FORCALQUIER

COMMUNE DE LA BRILLANNE

Convocation à la séance du conseil municipal du 2 juillet 2026

Commune de La Brillanne
M. Jean-Charles BORGHINI

Objet : Convocation à la séance du conseil municipal

Chères et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le jeudi 2 juillet 2026 à 20h00 en salle du Conseil Municipal.

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

Validation procès-verbal du 5 juin 2026

- ◆ Jury d'assises 2027
- ◆ Délégation au Maire par le conseil municipal en vertu L.2122-22 CGCT
- ◆ Composition de la Commission Communale d'Actions Sociales (CCAS)
- ◆ Modification commissions communales
- ◆ Nomination de conseillers municipaux délégués
- ◆ Subventions aux associations
- ◆ Programme travaux ONF 2026
- ◆ Aménagement Les Ferrayes par C3IC : demande autorisation de construction hors PAU
- ◆ Création de poste
- ◆ Dissolution de la Caisse des Écoles
- ◆ DLVAgglo renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations du droits du sol (dossier urbanisme)
- ◆ DLVAgglo renouvellement de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants
- ◆ DLVAgglo refus de transfert des pouvoir de police spéciaux au président de la DLVA
- ◆ Informations et questions diverses :
 - ❖ Présélection de la commune sur la fermeture du réseau cuivre en 2030
 - ❖ Disparition programmée des possibilités de paiement par chèque
 - ❖ Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
 - ❖ Bennes à déchets verts

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire en mes sentiments distingués.

Bien cordialement

Fait à La Brillanne, le 25 juin 2026

Le maire

Jean-Charles BORGHINI



